

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les obligations en matière de vigilance anti-blanchiment et les sanctions associées.
- Connaître le principe de classification des risques.
- Savoir comment et quand établir une déclaration de soupçon.
- Comprendre le rôle des autorités de contrôle et de régulation.
- Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences générales précisées par l'article A512-8 du code des assurances.

PROGRAMME

A. INTRODUCTION (5 MN)

B. QU'EST-CE QUE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ? (20 MN)

1. Définition de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
2. Sanctions encourues en cas de défaut de vigilance
3. Étapes d'opération de blanchiment d'argent

C. OBLIGATIONS DE VIGILANCE ET LES SANCTIONS ASSOCIÉES (20 MN)

1. Élaborer une classification des risques
2. Mettre en place des dispositifs de connaissance client.
3. Sanctions en cas de manquement aux obligations de vigilance

D. CLASSIFICATION DES RISQUES ET CONNAISSANCE CLIENT (20 MN)

1. Evaluer le risque encouru
2. Connaître ses clients
3. Définir les mesures de vigilance
4. Mettre à jour ses connaissances client

E. DÉCLARATION DE SOUPÇON (20 MN)

1. Obligation de déclaration de soupçon
2. Rôles des déclarant et correspondant
3. Dispositif de déclaration de soupçon

F. AUTORITÉS DE REPORTING ET DE CONTRÔLE (20 MN)

1. Rôles et missions de TRACFIN
2. Rôles et missions de l'ACPR
3. Recommandations communes TRACFIN/ACPR

G. ÉVALUATION FINALE (15 MN)

PUBLIC

- Cette formation s'adresse à ceux qui sont en lien avec le client, tout particulièrement lors de la souscription d'un contrat.
- Elle intéressera également les managers de réseaux mais aussi les personnes souhaitant se réorienter vers des fonctions de correspondant fraude/blanchiment d'argent.
- Cette formation peut également être proposée auprès d'un public plus large, dans le cadre de la construction d'une culture de prévention contre le blanchiment d'argent le financement du terrorisme.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :- Navigateurs internet- Chrome (2 dernières versions majeures)- Firefox (2 dernières versions majeures)- Edge (2 dernières versions majeures)- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels- Lecteur PDF (pour les documents associés)- Lecteur audio/ vidéo- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

POINTS FORTS

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie.

Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte.

Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.

Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances.

Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

FORMATEUR(S)

Spécialiste de la lutte contre la fraude en entreprise, Nicolas Taillandier est consultant sur les thèmes de la fraude à la carte bancaire, la cybercriminalité, la corruption, le détournement de fonds et bien entendu la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nicolas a écrit et présenté cette formation dans le souci de proposer au plus grand nombre les connaissances et réflexes indispensables pour participer à la prévention et à la détection de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcocooneers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées.

Le webcocooneer est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

VALIDATION

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Validé la charte d'engagement pédagogique de la formation ,
Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.
Téléchargé et consulté les fiches pratiques ou infographiques ,
Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire

Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses. Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale

Cette évaluation reprend l'ensemble des questions de votre formation. Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 90% de bonnes réponses. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.